Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 6

Rubrik: Législation économique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

RELEVÉ DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE PARUS DU 6 AU 31 OCTOBRE 1941

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Contributions directes

Justifications à produire à l'appui d'une demande en réduction d'impôt foncier.

Indication du loyer prévu et engagement à ne pas percevoir de loyer supérieur ni à solliciter des dégrèvements supplémentaires.

Loi du 2 octobre 1941. J. O. du 19 octobre.

Douane

Fixation de la surtaxe des produits pétroliers instituée par le décret-loi du 14 octobre 1939.

Désignation des produits.

Loi du 13 octobre 1941. J. O. du 15 octobre.

Taxe sur des produits industriels

Demande en déduction par les redevables de la surtaxe exceptionnelle sur les produits pétroliers.

Application de l'article 3 de la loi du 13 octobre 1941.

Arrêté du 13 octobre 1941. J. O. du 15 octobre.

QUESTIONS JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

Opérations immobilières

Autorisation préfectorale. Opérations visées.

Complément à la loi du 16 novembre 1940.

Loi du 8 septembre 1941. J. O. du 23 octobre.

Autorisation préfectorale. Forme de la demande.

Modification à l'arrêté du 22 janvier 1941.

Arrêté du 9 septembre 1941. J. O. du 23 octobre.

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Charte du Travail

Loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions au J. O. du 26 octobre 1941.

Congés payés. — Travailleurs à domicile

Fixation de l'allocation représentative des congés payés.

Arrêté du 13 octobre 1941. J. O. du 23 octobre.

Congés payés. — Entreprises de transports

Conditions nécessaires pour bénéficier du régime des congés payés.

Décret du 18 septembre 1941. J. O. du 22 octobre.

Entreprises de ventes de chaussures et vêtements. — Personnel

Prorogation des dispositions de la loi du 2 juillet 1941 fixant leur réalisation.

Loi du 25 octobre 1941. J. O. du 31 octobre.

Régime du travail

Couture. — Le travail aux pièces est interdit aux ouvriers et ouvrières dans la couture parisienne. Dérogation à l'art. 10 du décret du 12 novembre 1938.

Arrêté du 11 septembre 1941. J. O. du 16 octobre.

Vieux travailleurs. — Salariés

Avantages consentis aux vieux travailleurs salariés quittant une ville de 50.000 habitants pour s'établir dans une commune de moins de 2.000 habitants.

Décret du 16 septembre 1941. J. O. du 28 septembre.

DROIT ADMINISTRATIF ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE

I. — Droit administratif

Marchés de l'Etat

Exposition Internationale 1937. Révision des marchés

Le Secrétaire d'Etat à la production industrielle procède à la révision et au contrôle des mémoires présentés par les entrepreneurs ayant exécuté des travaux pour le compte du Commissariat général de l'Exposition Internationale de 1937. Procédure de la réclamation sur révision.

Décret du 17 septembre 1941. J. O. du 8 octobre.

Organisation régionale

Division du territoire pour l'exercice des pouvoirs des Préfets régionaux.

Modification des régions de Lyon, Marseille, Montpellier, Clermont-Ferrand, Limoges, Toulouse.

Décret du 24 septembre 1941. J. O. du 8 octobre.

II. — Commerce

Algérie

Extension des dispositions de la loi du 28 février 1941 relative à la certification du chèque.

Décret d'octobre 1941. J. O. du 5 octobre.

III. — Crédit

Prisonniers libérés. Avances consenties à des organismes corporatifs et aux Chambres de Commerce pour favoriser le démarrage d'entreprises industrielles pouvant de nouveau fonctionner.

Décret du 14 octobre 1941. J. O. du 9 octobre.

IV. — Organisation professionnelle

Administrateurs provisoires

Barèmes de rémunération des administrateurs provisoires. Conditions d'application.

Arrêté du 6 octobre 1941. J. O. du 8 octobre.

Professions libérales

Conditions d'inscription au tableau de l'ordre des architectes.

Modification apportée à la loi du 31 décembre 1940.

Décret du 21 septembre 1941. J. O. du 8 octobre.

V. — Ravitaillement

Contrôle des produits alimentaires.

Décret du 16 octobre 1941. J. O. du 21 octobre.

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.)